

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Isaac DAYER

L'homme libre dans l'état fort

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1943, tome 41, p. 273-274

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

« L'homme libre dans l'Etat fort »

« Liberté, autorité ! Ces principes passionnent et divisent les peuples », aujourd'hui plus que jamais.

Pour un grand nombre, ils représentent un dilemme dont il faut sacrifier obligatoirement l'un ou l'autre terme.

Dans un opuscule très dense qui vient de paraître à la librairie de l'Université de Fribourg, M. le Dr A. Favre¹, récemment élu au Conseil National par le peuple valaisan, montre qu'il n'en est rien.

Le dilemme douloureux n'existe que pour les fausses conceptions de la liberté et de l'autorité dont nous récoltons à l'heure présente les fruits amers.

Dans une vue saine de la liberté et de l'autorité, nous avons affaire à deux principes qui se complètent et s'étayent mutuellement pour constituer les bases indispensables d'une vie personnelle et sociale grande et féconde.

La liberté vraie est avant tout une réalité intérieure à l'homme. Elle est le pouvoir de la volonté spirituelle de se porter vers le bien sans empêchement ni contrainte.

Toutes les libertés extérieures, les libertés civiles, économiques et politiques, ne sont que l'expression, la garantie et la sauvegarde de la liberté intérieure des personnes.

Encore faut-il que ces libertés extérieures soient organisées et dirigées, à moins d'abandonner l'humanité à des luttes continuelles et pernicieuses.

Cette organisation exige un principe d'autorité.

Ainsi, c'est parce que l'homme est libre que l'autorité est nécessaire.

L'autorité n'est donc pas une subordination de l'homme à un autre homme, ce qui serait une atteinte redoutable à la dignité de la personne.

Sur le plan moral aussi bien que sur le plan de la cité, l'autorité est au service du bien et de la liberté des

¹ *Notes sur la condition de l'homme libre dans l'Etat fort*, édit. de la libr. de l'Université, Fribourg.

personnes et des groupements humains. Sa mission est de créer un milieu social favorable à l'épanouissement harmonieux et libre des hommes vers leur destinée immortelle.

« Il n'y a pas de conflit entre l'autorité et la liberté véritables. Le conflit se produit entre l'abus de la liberté, la licence et l'autorité. Il se produit aussi lorsque les détenteurs de la puissance publique portent des ordres qui sortent du cadre de leur compétence, qui est définie par le bien général, et, de la sorte, attentent aux droits et aux libertés de la personne. »

La collaboration de ces constantes, liberté et autorité, assure la perfection des individus et la force des Etats.

Car « l'Etat n'est jamais fort de la faiblesse de ses éléments. L'augmentation de la puissance de l'Etat ne peut se concevoir sans l'accroissement du pouvoir d'action des personnes qui le constituent ».

Et « parmi les qualités de l'homme que l'Etat doit sauvegarder avec un soin extrême, sous peine de tomber dans la tyrannie » et de se détruire lui-même, il y a la liberté.

Il y a aussi les institutions et les corps professionnels qui ont pour effet d'enrichir et de fortifier la personnalité de l'homme.

L'Etat fort sera celui où les citoyens et les institutions sociales jouiront d'un maximum de liberté sous un maximum d'autorité.

L'opuscule de M. le Dr A. Favre que nous venons de résumer très imparfaitement fournit une vue d'ensemble de la philosophie sociale chrétienne, organisée autour des idées de liberté et d'autorité.

Il témoigne d'une remarquable puissance de pensée et d'une conscience aiguë des besoins de notre époque.

Loin même de se cantonner dans une sphère de principes abstraits — comme pourrait le laisser croire cette esquisse sommaire — M. le professeur Favre indique avec précision les principales applications pratiques qui s'imposent au législateur contemporain avec les fondements intellectuels auxquels elles se rattachent.

I. D.